

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 81**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Mollégès - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2014/2017 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2017) avec la commune de Mollégès pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 4.027.466 € HT pour une subvention totale de 3.221.972 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 884.037 € pour un programme de travaux de 1.105.047 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 842.439 € pour un programme de travaux de 1.053.049 € HT, lors de la Commission Permanente du 26 juin 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux envisagé par la commune de Mollégès.

- AMENAGEMENT DE VOIRIE ET MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC

La commune poursuit la requalification et la sécurisation de différentes voies. Au titre de la tranche 2016, les travaux concerneront :

- Le lotissement La Garenne. C'est l'un des plus importants en nombre d'habitations et des plus anciens réalisés par la commune. Les racines des arbres qui avaient été plantés ont fortement endommagé la voirie. Des trottoirs seront donc créés. L'éclairage public vétuste et déficient sera remplacé par un éclairage à leds dans un souci d'économie d'énergie et de respect de l'environnement.
- L'accès au lotissement les Amandiers. Il s'agit d'une voie très large dont le revêtement est fortement dégradé. Des trottoirs aux personnes handicapées vont être aménagés. L'éclairage public vétuste sera également remplacé par un éclairage à leds, toujours dans un souci d'énergie et de respect de l'environnement.

Le montant des travaux prévus au titre de la tranche 2016 s'établit à 874.923 € HT, réparti comme suit :

– Lotissement La Garenne .....	517.868 € HT
– Lotissement Les Amandiers .....	357.055 € HT
	<hr/>
TOTAL .....	874.923 € HT

Le montant total de ce programme, prévu sur les tranches 2014, 2015 et 2016, s'élève à 1.817.637 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.454.109 € dont 699.938 € au titre de la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2014/2017 s'élève à 874.923 € HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 699.938 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Mollégès, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 699.938 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2017, soit une dépense subventionnable de 874.923 € HT, conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec la commune de Mollégès la convention de partenariat, avenant n° 2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 3.221.972 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Mollégès en application de la délibération n° 231 du 22/10/2014.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL